



C2500-Direction du cycle de l'eau-

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2024.010**

Séance du 7 mars 2024

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public et d'un contrat de DSP assainissement, ainsi que du suivi de ce contrat de DSP et des DSP assainissement existantes de la CA VGP**

**Marché conclu suite à une procédure formalisée avec la société MERLIN pour un montant maximum fixé à 400 000 € HT dont un montant forfaitaire de 179 315 € HT soit 215 178 € TTC à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2028**

Date de la convocation : 29 février 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

Nombre de membres du Bureau : 17

Nombre de membres présents : 11

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

### **Sont présents :**

M. Richard RIVAUD, M. Jacques ALEXIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE.

### **Absents excusés:**

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT.

-----

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-9-2, L5211-10 et L. 5216 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2124-2 1°, R2162-2 et R2162 4 1° et R2162-13 à R2162-14;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours ;
- Vu le budget annexe de l'exercice en cours ;
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 7 mars 2024.

-----

### **Contexte**

Conformément à la Loi Notre, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.

La collecte des eaux usées et eaux pluviales est ainsi assurée en régie directe (ville de Versailles) ou

en marché de prestation ou en délégation de service public sur le territoire de 14 communes.

A ce jour, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc gère plusieurs contrats et notamment :

- Les marchés de prestation de service suivants :

Commune	Objet du contrat	Durée du contrat	Délégataire
Bougival, Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Buc, Toussus-le-Noble	Marché pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales  2 lots : entretien dégorgement / électromécanique et bassins	4 ans et 6 mois  Du 23 mars 2021 au 31/12/2025	EAV cotraitants SEVESC et sous-traitant SEA

NB : il est à noter que la commune de Renne-moulin est intégralement en assainissement non collectif et est gérée dans le cadre d'un marché de prestations de service, hors champs de la présente étude.

- Les contrats de délégation de service suivants :

Commune	Objet du contrat	Durée du contrat	Délégataire
Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud	Délégation de service public pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales	3 ans et 3 mois  Du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2025	SEFO
Noisy-le-Roi*	Affermage pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales	10 ans  Du 1 <sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2025	SAUR
Les Loges-en-Josas	Lot 1 : Affermage pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales	12 ans  Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2025	VEOLIA
	Lot 2 : Affermage pour l'assainissement non collectif	12 ans  Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2025	VEOLIA
La Celle-Saint-Cloud et Bougival (anciennement SIABS)	Affermage pour les ouvrages de transport des eaux usées et des eaux pluviales	10 ans  Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2028	SUEZ
Chateaufort	Affermage collecte des eaux usées et des eaux pluviales	20 ans  Du 1 <sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2029	La Lyonnaise des eaux

Dans le cadre d'une étude du mode de gestion, à moyen terme, de ses compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines La Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a retenu le scénario suivant, à mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Un marché de prestation de service pour l'entretien (préventif et curatif) des réseaux et ouvrages de collecte des eaux usées et des eaux pluviales portant sur les communes de Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Buc, Toussus-le-Noble, Les loges-en-Josas, Bièvres, Jouy-en-Josas
  - Y sera, éventuellement intégré, à compter de son échéance (31/11/2029) le contrat d'affermage collecte des eaux usées et des eaux pluviales de Châteaufort

- Un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales portant sur les communes de Bougival, Bois d'Arcy, La Celle Saint-Cloud, Noisy-le-Roi,
  - Y sera intégré à compter de son échéance (31/03/2028) le contrat d'affermage pour les ouvrages de transport des eaux usées et des eaux pluviales de La Celle Saint-Cloud et Bougival (anciennement SIABS)

Aussi, les services de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ont besoin d'un accompagnement pour :

- L'analyse technique, économique et juridique des contrats de délégation de service public existants (mission 1).
- L'assistance à la fin des contrats de délégation de service public existants qui arriveront à échéance en 2025 et 2028 (mission 2),
- L'assistance à la passation d'un marché public de prestations de service (mission 3),
- L'assistance à la passation d'un contrat de délégation de service public (mission 4),
- Le suivi du démarrage du nouveau contrat de délégation de service public (mission 5),

La Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc souhaite être assistée pour le suivi des cinq contrats de délégation de service public existants ainsi que pour la gestion de la fin des trois contrats de délégation de service public existants qui arriveront à échéance en 2025 et du contrat d'affermage de La Celle Saint-Cloud et Bougival (anciennement SIABS) qui arrive à échéance le 31 mars 2028.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc souhaite être accompagnée techniquement, économiquement et juridiquement pour :

- la passation du futur marché de prestations de service pour l'entretien des réseaux et ouvrages de collecte des eaux usées et des eaux pluviales qui sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans la partie Sud du territoire de VGP.
- la passation du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, qui sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans la partie Nord du territoire de VGP ainsi que son suivi du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La présente procédure formalisée a fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence publié le 3 octobre 2023 sur la plateforme dématérialisée de la collectivité, au BOAMP et au JOUE.

La date limite de réception des offres était fixée au 10 novembre 2023 à 12h00.

27 entreprises ont retiré un dossier de consultation et 3 ont déposé une offre dans les délais.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 novembre 2023.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération	Complément
<b>Valeur technique</b>	<b>70%</b>	Mémoire technique : - méthodologies détaillées des prestations pour les missions tel que définies dans le contenu du mémoire technique - calendriers détaillés pour les missions Moyens humains - organisation de l'équipe dédiée à la mission - qualification et expérience des personnes dédiées à la mission
<b>Prix</b>	<b>20%</b>	Montant de la DPGF
<b>Cohérence du prix</b>	<b>10%</b>	Détails DPGF et BPU

A l'issue de cette analyse, l'offre remise par la société MERLIN arrive en 1<sup>ère</sup> position.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'autoriser la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage **pour la passation d'un marché public et d'un contrat de DSP assainissement, ainsi que du suivi de ce contrat de DSP et des DSP assainissement existantes** de la CAVGP avec la société MERLIN pour un montant maximum fixé à 400 000 € HT dont un montant forfaitaire de 179 315 € HT soit 215 178 € TTC ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*